

C.P.A.

CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des **P**roducteurs **E**t **C**réateurs d'émissions de **T**élévisions
Syndicat des **P**roducteurs de **F**ilms d'**A**nimation
Union **S**yndicale de la **P**roduction **A**udiovisuelle

Le 6 septembre 2012

COMMUNIQUÉ

FINANCEMENT DE FRANCE TÉLÉVISIONS, L'HEURE DES CHOIX

Concoctée en 2009 dans le cadre de la loi sur la réforme de l'audiovisuel public, la bombe à retardement du financement de France Télévisions est prête à exploser. Sur les quelques 3 milliards d'euros de budget du groupe public, quatre cents millions d'euros sont pris en charge par le budget de l'Etat, une grosse moitié étant refinancée par une taxe sur les opérateurs de télécoms que la Commission européenne devrait recalculer courant 2013.

La nouvelle majorité hérite d'une situation à hauts risques qui malheureusement ne constitue pas une surprise pour elle, tant elle avait à l'époque dénoncé avec vigueur cette taxe sur les opérateurs télécoms et la budgétisation d'une partie du financement de France Télévisions.

Il lui faut maintenant l'affronter et trouver des solutions pérennes qui garantissent l'avenir du groupe et lui permettent de remplir ses différentes missions. Le financement de France Télévisions ne peut être mis en cause à l'occasion de chaque loi de Finances.

Il faut éviter des solutions toutes faites et de court terme qui ne pourront régler qu'une partie du problème du financement de France Télévisions, tout en risquant de déstabiliser l'ensemble du paysage audiovisuel français dans un environnement économique très difficile.

Il ne doit pas y avoir de sujet tabou, y compris celui d'une réforme structurelle de France Télévisions.

Maintes fois repoussé, le débat sur la redevance ne peut être escamoté une nouvelle fois si on veut avoir de l'ambition pour le groupe France Télévisions et disposer d'un service public de qualité. Il doit être abordé avec un souci de modernité, d'équité et d'indépendance afin de mettre fin à terme à cette budgétisation d'une partie du financement de France Télévisions.

.../2

La CPA a été fondée en février 2010 par le SPECT, le SPFA et l'USPA. Forte de plus de 200 membres, elle couvre tous les genres de programmes, et représente environ 80 % de la production et de la distribution audiovisuelle en France.

CPA

5, rue Cernuschi – 75017 Paris
tél : 01 40 53 23 00

C.P.A.

CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des **P**roducteurs **E**t **C**réateurs d'émissions de **T**élévisions
Syndicat des **P**roducteurs de **F**ilms d'**A**nimation
Union **S**yndicale de la **P**roduction **A**udiovisuelle

2/2

Il est ainsi totalement archaïque de limiter l'assiette de la redevance aux seuls possesseurs de postes de TV à l'heure de l'explosion des moyens de réception. Par ailleurs, il est indispensable de revenir sur l'exclusion des résidences secondaires. La modernisation de la redevance passe également par une facturation mensuelle comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour le téléphone ou la télévision payante.

Il faut oser ce débat car il est inconcevable pour les producteurs audiovisuels, rassemblés au sein de la Confédération des Producteurs Audiovisuels, d'envisager une baisse des investissements du groupe France Télévisions dans les programmes. Outre la spirale négative qu'entraînerait une telle décision (baisse d'audience et de recettes publicitaires déjà bien fragiles, mise en cause de la légitimité de France Télévisions et de son périmètre, ...), les effets sur l'emploi seraient désastreux, tant le groupe public est aujourd'hui la pierre angulaire de tout le secteur de la production audiovisuelle dans tous les genres, et notamment en matière de production patrimoniale.

S'attaquer aux programmes, en faire la variable d'ajustement du budget de France Télévisions, serait porter un coup mortel à la création, à l'emploi et à la compétitivité de la France sur la scène internationale.

Renoncer à une réforme de la redevance, c'est prendre le risque à terme d'un recul de l'investissement du groupe dans la création. Nous ne pouvons croire que le gouvernement de Monsieur Jean-Marc Ayrault se prépare à un tel acte.

Contacts : s.lebars@uspa.fr / vincentgisbert@spect.fr

La CPA a été fondée en février 2010 par le SPECT, le SPFA et l'USPA. Forte de plus de 200 membres, elle couvre tous les genres de programmes, et représente environ 80 % de la production et de la distribution audiovisuelle en France.

CPA

5, rue Cernuschi – 75017 Paris
tél : 01 40 53 23 00